Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900120-20260428-DELIB_10_2026-DE

Département du Finistère

DÉLIBERATION N° 10/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLAZEC

Nombre de membres En exercice :	11
Nombre de membres Présents :	11
Nombre de suffrages Exprimés :	**11**
VOTE :	
Pour :	**11**
Contre :	0
Abstentions :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOLAZEC, dûment convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de : Madame JÉZÉQUEL Coralie, Maire
Présents : M. SUET François, Mme LE ROUX Audrey, M. TANGUY Auguste, M. TRIFFAUT Jean-Luc, M. REMY Pascal, Mme COTONNEC Chantal, M. LE CAIGNARD Claude, Mme MANCHEC Isabelle, Mme LOZAC'H Corinne, M. LENCOT Gwénaël,
Secrétaire de séance : Madame LE ROUX Audrey

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 compte tenu de la disparition des dépenses imprévues.
Considérant que le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après mise aux voix par Madame Coralie JÉZÉQUEL, Maire de BOLAZEC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote :

Fonctionnement équilibre en dépenses et en recettes : **825 114.48** €

Investissement équilibre en dépenses et en recettes : **891 279.98** €

Budget Commune

Nombre de votants : 11

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Le Budget Primitif Commune 2026 est adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance :

Madame LE ROUX Audrey

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Madame JÉZÉQUEL Coralie